

PARTIE OFFICIELLE**- DECRETS ET ARRETES -****A - TEXTES GENERAUX****MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Arrêté n° 3196 du 14 juillet 2008 portant nomenclature des installations classées de la loi n° 003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement.

Le ministre du tourisme et de l'environnement,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 1450 du 19 novembre 1999 relatif à la mise en application de certaines dispositions sur les installations classées de la loi n° 003-91 sur la protection de l'environnement ;

Arrête :

Article premier : Les installations auxquelles s'applique la loi n° 003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement et le classement desdites installations sont fixés par la nomenclature annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 14 juillet 2008

André OKOMBI SALISSA

Annexe : nomenclature des installations classées de la loi n° 003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement. (Cf. page 1504)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Décret n° 2008 - 196 du 8 juillet 2008 portant institution du comité technique de pilotage du projet d'appui à la refondation du système d'éducation et de formation.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu la convention de financement relative au projet d'appui à la refondation du système d'éducation et de formation signée le 4 octobre 2007 à Brazzaville, entre la République du Congo et l'Agence Française de Développement ;
Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décète :

Article premier : Il est institué un comité technique de pilotage du projet d'appui à la refondation du système d'éducation et de formation, chargé notamment de :

- orienter l'action du projet et en suivre l'exécution ;

- examiner et approuver le programme de travail et les divers rapports d'activités d'exécution du projet ;
- statuer sur tout aménagement du projet à soumettre à l'Agence Française de Développement.

Article 2: Le comité technique de pilotage du projet d'appui à la refondation du système d'éducation et de formation est composé ainsi qu'il suit :

président : un représentant du ministère de l'économie, des finances et du budget ;

premier vice-président : un représentant du ministère de l'enseignement technique et professionnel ;

deuxième vice-président : un représentant du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation ;

secrétaire : le directeur de l'unité de coordination des projets de l'enseignement technique et professionnel ;

membres :

- un représentant du ministère du plan et de l'aménagement du territoire ;
- un représentant du ministère à la Présidence chargé de la coopération, de l'action humanitaire et de la solidarité ;
- un représentant du ministère des petites et moyennes entreprises, chargé de l'artisanat ;
- un représentant du ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé ;
- un représentant du ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat ;
- un représentant de la chambre des métiers de Brazzaville ;
- un représentant de la chambre des métiers de Pointe-Noire ;
- un représentant du syndicat majoritaire de l'enseignement technique et professionnel
- un représentant de l'Agence Française de Développement.

Article 3: Le comité technique de pilotage du projet d'appui à la refondation du système d'éducation et de formation peut faire appel à toute personne ressource.

Article 4 : Le comité technique de pilotage du projet d'appui à la refondation du système d'éducation et de formation est assisté, conformément à la convention de financement du projet, par l'unité de coordination des projets de l'enseignement technique et professionnel.

Article 5: Les membres du comité technique de pilotage du projet d'appui à la refondation du système d'éducation et de formation sont nommés par arrêté du ministre de l'enseignement technique, sur proposition des administrations ou des structures dont ils relèvent.

Article 6 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 8 juillet 2008

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,

Pierre Michel NGUIMBI.

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation,

Rosalie KAMA-NIAMAYOUSA.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Annexe : Arrêté n° 3196 du 14 juillet 2008 :

**Nomenclature des installations classées de la loi 003/91 du 23 avril 1991
sur la protection de l'environnement**

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
Abattoir	- Bruit, odeurs, danger de mouches et de moustiques, pollution des eaux.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Acides - Unité de fabrication	- Fumée, odeur, danger d'incendie, altération des eaux.	1 ^{ère} classe	Autorisation	Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
- Dépôt	- Action corrosive, émanations nuisibles accidentelles, danger d'incendie.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle
Aciérie ⁽³⁾	- Fumées, poussière, trépidations, danger d'incendie.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Aérodrome	- Bruit, pollution atmosphérique, danger d'accidents, danger d'incendie.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle

⁽¹⁾ Installation classée: Entreprise ou unité de production ayant un impact sur l'environnement dans son fonctionnement.

⁽²⁾ Conditions d'ouverture: Conditions exigées par les articles 42 et 43 de la loi 003/91 sur la protection de l'environnement.

⁽³⁾ Aciérie: Fabrication des objets en acier.

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
Alcool et eaux de vie - Unité de fabrication	odeurs, émanations nuisibles accidentelles,	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superciliaire annuelle
- Dépôt	odeurs, émanations nuisibles accidentelles,	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superciliaire annuelle
Aliment de bétail - fabrique	Odeur, bruit, poussières, pollution des eaux	2 ^{ème} classe	Déclaration	Taxe unique à l'ouverture - Redevance superciliaire annuelle
Allumettes - Unité de fabrication	- Odeur, danger d'incendie, pollution des eaux.	1 ^{ère} classe	Autorisation	Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superciliaire annuelle
- Dépôt	- Danger d'incendie.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique l'ouverture - Redevance superciliaire annuelle
Amidonnerie ⁽⁴⁾	- Odeurs, pollution des eaux.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique l'ouverture - Redevance superciliaire annuelle
Barrage hydroélectrique	- Bruit, trépidations, modifications écologiques, émission de méthane, danger d'inondation.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superciliaire annuelle

⁽⁴⁾ Amidonnerie: Unité de fabrication d'amidons.

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
Bars dancing	Bruit.	2 ^{ème} classe	Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Boissons (Dépôt)	- Danger d'incendie.	2 ^{ème} classe	Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Boucheries	- Odeurs, risque de er de mouches.	2 ^{ème} classe	Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Bougies - Unité de fabrication	- Odeur, danger d'incendie, pollution du sol, pollution des eaux.	2 ^{ème} classe	Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
- Dépôt	- Odeur, danger d'incendie.	2 ^{ème} classe	Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Boulangeries - Boulangeries modernes	- Fumées, pollution des eaux, pollution du sol.	2 ^{ème} classe	Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
<p>Brasseries ⁽⁶⁾</p> <p>1. production > 70.000 litres</p> <p>2. production < 70.000 litres</p> <p>Briqueteries</p> <p>Buanderies</p> <p>Buvettes</p>	<p>- Odeurs, danger d'incendie, pollution des eaux.</p> <p>- Odeurs, danger d'incendie, pollution des eaux.</p> <p>- Bruit, poussières.</p> <p>- Emanations nuisibles, trépidations, fumées, altération des eaux, buées</p> <p>Bruit.</p>	<p>1^{ère} classe</p> <p>2^{ème} classe</p> <p>2^{ème} classe</p> <p>2^{ème} classe</p> <p>2^{ème} classe</p>	<p>Autorisation</p> <p>Déclaration</p> <p>Déclaration</p> <p>Déclaration</p> <p>Déclaration</p>	<p>- Taxe unique l'ouverture</p> <p>- Redevance superciliaire annuelle</p> <p>- Taxe unique à l'ouverture</p> <p>- Redevance superciliaire annuelle</p> <p>- Taxe unique l'ouverture</p> <p>- Redevance superciliaire annuelle</p> <p>- Taxe unique l'ouverture</p> <p>- Redevance superciliaire annuelle</p> <p>- Taxe unique l'ouverture</p> <p>- Redevance superciliaire annuelle</p>
<p>Cacao, Café, chicorée</p> <p>- Usine de transformation</p> <p>- Atelier de torréfaction</p>	<p>- Odeur, poussière, danger d'incendie.</p> <p>- Odeur, poussière.</p>	<p>1^{ère} classe</p> <p>2^{ème} classe</p>	<p>Autorisation</p> <p>Déclaration</p>	<p>- Taxe unique l'ouverture</p> <p>- Redevance annuelle</p> <p>- Redevance superciliaire annuelle</p> <p>- Taxe unique l'ouverture</p> <p>- Redevance superciliaire annuelle</p>

⁽⁶⁾ **Brasserie:** Fabrication des bières et jus

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
Calcaire - Usine de broyage	- odeur, poussières, danger d'incendie	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficière annuelle
Carrières (Extraction de sable, pierres, terres, latérites ou autres produits minéraux naturels)	- Bruit, poussières, modifications écologiques.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Cartouches de chasse - Unité de fabrication 1. production > 1500 cartouches par jour	- Danger d'incendie et d'explosion, émanations accidentelles.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficière annuelle
2. production < 1500 cartouches par jour	Danger d'incendie et d'explosion.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
- Dépôt	Danger d'incendie et d'explosion.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Centrales thermiques ⁽⁷⁾ 1. pour une capacité > 32,5 MW	Bruit, émanation de produits gazeux ou toxiques, malodorants ou corrosifs, poussières, suies.	1 ^{ère} classe	Autorisation	Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficière annuelle
2. pour une capacité < 32,5 MW	Bruit, émanation de produits gazeux ou toxiques, malodorants ou corrosifs, poussières, suies	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle

⁽⁷⁾ Centrale thermique: Unité de production de l'électricité autre que le barrage hydroélectrique.

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
Chambres froides 1. Chambres froides Industrielles	- Emission des CFC et des halons, danger d'incendie	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
2. Autres Chambres froides	- Emission des CFC et des halons, danger d'incendie.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle
Chantiers de travaux publics	- Bruit, pollution des eaux.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle
Chantiers navals ⁽⁸⁾	- Bruit, danger d'incendie, pollution des eaux.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Charbon de bois (Unité de carbonisation)	- Fumées nocives, déboisement	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle
Charge batteries -Charges ordinaires dont la puissance maximum du courant continu utilisable pour cette opération > à 2,5 KW -Charges ordinaires dont la puissance maximum du courant continu utilisable pour	- Emanations nuisibles, danger d'incendie. - Emanations nuisibles, danger d'incendie	1 ^{ère} classe 2 ^{ème} classe	Autorisation Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle - Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle

⁽⁸⁾ **Chantier naval:** Unité de construction de bateaux, navires et autres embarcations.

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
cette opération < à 0,5 KW				
Chaussures (Usine)	- Bruit, trépidations, odeurs, danger d'incendie.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Chaux (Unité de fabrication)	- Fumées, poussières, émanations nuisibles.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle
Cidrerie ⁽⁹⁾	- Odeurs, altération des eaux.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle
Cigarettes -fabrique	-fumées, action nocive sur la santé	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Cimenteries (Unité de fabrication)	- Bruits, fumées, poussières, action nocive sur la végétation, pollution des eaux, pollution des sols.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Ciments (Dépôt)	- Poussières irritantes.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle
Cinéma (salles de projection)	- Bruits, danger d'incendie.	2 ^{ème} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle

⁽⁹⁾ **Cidrerie:** Unité de fabrication des boissons alcooliques obtenues par fermentation du jus de pomme.

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
Conserveries ⁽¹⁰⁾	- Odeurs, danger d'incendie, pollution des eaux.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superciliaire annuelle
Cordonnerie mécanique	- Bruit, odeur, danger d'incendie.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique l'ouverture - Redevance superciliaire annuelle
Conditionnement d'eau	Prolifération des sachets	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique l'ouverture - Redevance superciliaire annuelle
Craie - Unité de fabrication	Bruit, odeur, poussières, danger d'incendie.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique l'ouverture - Redevance superciliaire annuelle
Déchets - Unité de traitement)	- Bruits, odeurs, fumées, émanations nuisibles, danger d'incendie, de mouches, de rongeurs, pollution des eaux.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superciliaire annuelle
- Décharges	- Odeurs, émanations nuisibles, pollution des eaux.	1 ^{ère} classe	Autorisation	Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superciliaire annuelle
Déroulage du bois (Usine)	- Bruit, fumées, poussières, trépidations, pollution atmosphérique, pollution des eaux, danger d'incendie.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superciliaire annuelle

⁽¹⁰⁾ **Conserverie:** Unité de fabrication des conserves.

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
Détergents ⁽¹¹⁾ (Unité de fabrication)	- Odeur, buées, bruit, poussières, altération des eaux.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Distillerie ⁽¹²⁾	- Odeurs, émanations nocives, danger d'incendie, pollution des eaux.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Eaux minérales (Unité de fabrication)	- Pollution des eaux, pollution du sol.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Élevage (Établissements d'élevage)	- Odeurs, danger de mouches, danger de maladies endémiques, danger d'épidémies.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Engrais - Unité de fabrication	- Odeurs, danger de mouches, altération des eaux.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
- Dépôt	- Odeurs, danger de mouches, altération des eaux, dangers d'incendie.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Explosifs - Unité de fabrication	- Bruits, poussières, danger d'explosion et d'incendie.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficière annuelle
Dépôt	danger d'explosion et d'incendie.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficière annuelle

⁽¹¹⁾ **Détergents:** Pax, Omo et autres produits de nettoyage.

⁽¹²⁾ **Distillerie:** Unité de fabrication des vins et liqueurs.

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
Fabrication des substances radio actives	Émanations radioactives	1 ^{ère} classe	Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Dépôts des substances radioactives	Émanations radioactives	1 ^{ère} classe	Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Farines (de manioc, pomme de terre, maïs, blé, etc.) (Dépôt)	- Poussières.	2 ^{ème} classe	Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle
Féculeries ⁽¹³⁾	- Bruits, poussières, pollution des eaux, pollution du sol.	1 ^{ère} classe	Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Ferme agricole	- Modifications écologiques, destruction des habitats.	1 ^{ère} classe	Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle
Ferraille ⁽¹⁴⁾ (Dépôt)	- Pollution du sol, pollution des eaux, danger de rongeurs, danger d'insectes.	2 ^{ème} classe	Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficielle annuelle

⁽¹³⁾ Féculerie: Unité de transformation des tubercules, pommes de terre, etc.

Installations classées ⁽¹⁴⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽¹⁵⁾	Taxes soumises
Fruits (bananes, oranges, citrons, mandarines, etc.) - Atelier de maturation ou de mûrissage	- Danger d'incendie et d'explosion.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
- Atelier de conservation	- Odeurs, danger d'incendie et d'explosion	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Fumier	- odeur, danger des mouches, altération des eaux.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Garages ⁽¹⁵⁾ 1. Atelier d'entretien et de réparation des aéronefs et matériel ferroviaire dont la superficie > 5.000 m ²	- Bruits, odeurs, pollution des eaux, pollution du sol, danger d'incendie.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficière annuelle
2. Atelier d'entretien et de réparation des aéronefs et matériel ferroviaire dont la superficie < 5.000 m ²	- Odeur, pollution du sol, danger d'incendie.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle
Gaz (gaz domestique, oxygène, acétylène hydrogène et autres) - Unité de remplissage	- Danger d'incendie et d'explosion.	1 ^{ère} classe	Autorisation	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficière annuelle
- Dépôt	- Danger d'incendie et d'explosion.	2 ^{ème} classe	Déclaration	- Taxe unique à l'ouverture - Redevance superficière annuelle

⁽¹⁴⁾ **Ferraille:** Ensemble de matériel usagé et abandonné: véhicules, engins, pièces usées, etc.

⁽¹⁵⁾ **Garages:** Ateliers d'entretien et de réparation mécanique.

Installations classées ⁽¹⁾	Effets sur l'environnement	Classement	Condition d'ouverture ⁽²⁾	Taxes soumises
<p>Goudrons et bitumes - Unité de préparation</p> <p>Hôtels - Hôtels de trois étoiles et plus</p> <p>- Hôtels de moins de trois étoiles</p>	<p>- Odeurs, pollution des eaux, pollution du sol.</p> <p>- Pollution des eaux, danger d'incendie.</p> <p>- Pollution des eaux, danger d'incendie.</p>	<p>1^{ère} classe</p> <p>1^{ère} classe</p> <p>2^{ème} classe</p>	<p>Autorisation</p> <p>Autorisation</p> <p>Déclaration</p>	<p>- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle</p> <p>- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle</p> <p>- Taxe unique l'ouverture - Redevance superficielle annuelle</p>
<p>Huileries</p> <p>Huiles comestibles (Dépôt)</p> <p>Hydrocarbures) - Raffineries</p> <p>Station service</p>	<p>- Odeurs, danger d'incendie, pollution des eaux, pollution du sol.</p> <p>- Danger d'incendie.</p> <p>- Odeurs, danger d'incendie et d'explosion, altération accidentelle des eaux.</p> <p>- Odeurs, danger d'incendie et d'explosion, altération accidentelle des eaux.</p>	<p>1^{ère} classe</p> <p>2^{ème} classe</p> <p>1^{ère} classe</p> <p>1^{ère} classe</p>	<p>Autorisation</p> <p>Déclaration</p> <p>Autorisation</p> <p>Autorisation</p>	<p>- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle</p> <p>- Taxe unique l'ouverture - Redevance superficielle annuelle</p> <p>- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle</p> <p>- Taxe unique l'ouverture - Redevance annuelle - Redevance superficielle annuelle</p>